

Libération
 Parti socialiste
**Les fédés
 où va
 se
 jouer
 l'élection**
 Page 6

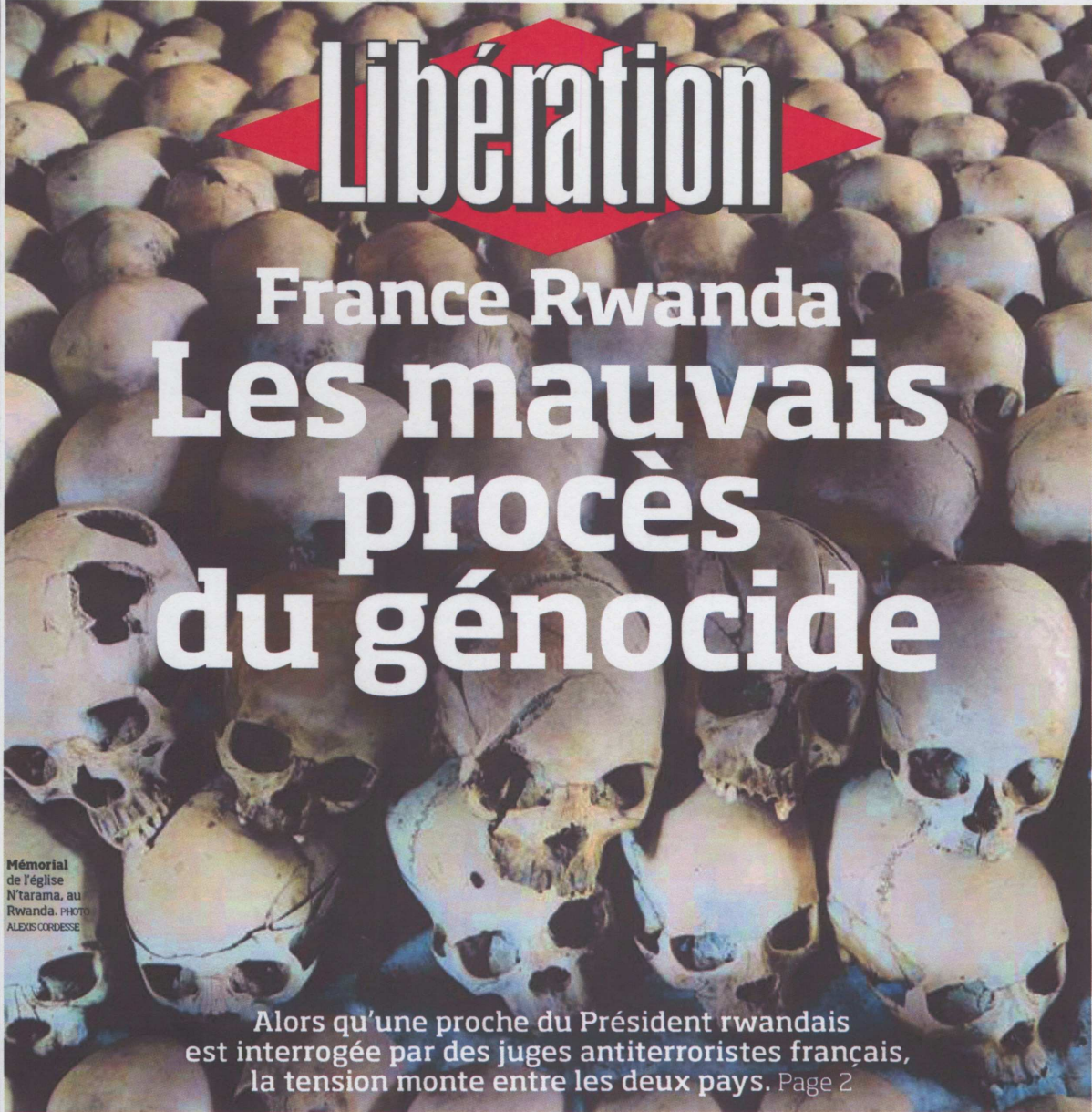
Santé
 Remèdes
 antiobésité:
 les labos
 renoncent
 Page 14

Images
**Guy
 Peellaert,
 la fin
 du «rock
 dream»**
 Page 30



GUY PEELLAERT

MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008 | PREMIÈRE ÉDITION N° 8566 | www.liberation.fr



Libération

France Rwanda

Les mauvais procès du génocide

Mémorial de l'église N'tarama, au Rwanda. PHOTO ALEXIS CORDESSE

Alors qu'une proche du Président rwandais est interrogée par des juges antiterroristes français, la tension monte entre les deux pays. Page 2

Cinéma: au cœur de «Two Lovers» Et les films de la semaine, pages 23 à 29

IMPRIMÉ EN FRANCE / PRINTED IN FRANCE Allemagne 2 €, Autriche 2,30 €, Belgique 1,40 €, Canada 3,95 \$, Danemark 22 Kr, DOM 2 €, Espagne 2 €, États-Unis 4 \$, Finlande 2,40 €, Grande-Bretagne 1,50 £, Grèce 2,20 €, Irlande 2,25 €, Israël 10 ILS, Italie 2 €, Luxembourg 1,40 €, Maroc 15 Dh, Norvège 25 Kr, Pays-Bas 2 €, Portugal (cont.) 2,10 €, Slovénie 2,50 €, Suède 22 Kr, Suisse 2,90 FS, TOM 390 CFP, Tunisie 1700 DT, Zone CFA 1 500 CFA.

M 00135 - 1119 - F: 1,30 €

Printed and distributed by Newspaperdirect

2 **Événement**

LIBÉRATION MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008



Rwanda, 1994. Dans une salle de classe, les corps de plus d'un millier de Tutsis. PHOTO GILLES PERES, MAGNUM

Rwanda: l'enquête relancée en France

L'essentiel: Rose Kabuye, une proche du président rwandais, Paul Kagame est transférée ce matin à Paris d'Allemagne où elle a été arrêtée. Elle sera interrogée par des juges français sur son implication présumée dans l'assassinat en 1994 du président Habyarimana, déclencheur du

génocide rwandais. **Le contexte.** Cette instruction empoisonne les relations entre la France et le Rwanda que Sarkozy avait cherché à améliorer. **L'enjeu.** Une mise en détention de Kabuye pourrait entraîner des poursuites par Kigali de hauts responsables français au moment du génocide.

Dès cet après-midi, la chef du protocole de la présidence rwandaise, Rose Kabuye, doit être présentée aux juges anti-terroristes Marc Trévidic et Philippe Coirre, qui enquêtent sur l'attentat commis le 6 avril 1994 contre l'avion du président Juvénal Habyarimana. Ce fut le signal déclencheur du génocide, qui a causé la mort d'environ 800 000 Tutsis et Hutus modérés. Ancienne maire de Kigali, combattante de la

Dix-huit années de crise

Octobre 1990

Début de la guerre civile, qui oppose le régime du président Juvénal Habyarimana, un Hutu à la tête du pays depuis 1973,

au Front patriotique rwandais (FPR), créé par des exilés tutsis en Ouganda. Le FPR lance une offensive dans le nord du pays avant d'être stoppé par une intervention française.

1993

Accords de paix d'Arusha (Tanzanie), qui prévoient un partage du pouvoir. Le camp extrémiste hutu appelle à l'extermination des Tutsis.

6 avril 1994

L'avion du président Habyarimana est abattu. Le massacre des opposants hutus et le génocide des Tutsis commencent.

MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008 LIBÉRATION

Éditorial

PAR FRANÇOIS SERGENT

Blessures

Le génocide des Tutsis s'est déroulé en 1994 sous les yeux de la communauté internationale, qui a laissé massacrer par milliers ces Africains, hommes, femmes et enfants. Soixante ans après la Shoah. Comme si aucune leçon de l'histoire n'était jamais apprise. La France a sa responsabilité dans cet holocauste. Rien ne montre qu'elle fut complice du régime hutu génocidaire, mais ses liens étroits avec le président Habyarimana et son intervention trop tardive pour arrêter les massacres incriminent ceux qui étaient alors au pouvoir, à l'Élysée comme à Matignon. Que la lumière doive être faite sur l'assassinat des présidents rwandais et burundais, qui fut le déclencheur du génocide, est légitime. Que ce soit à un juge français, Bruguière de surcroît, de mener l'instruction est beaucoup plus discutable. La France a trop d'intérêts en jeu pour être considérée comme un arbitre neutre. Plus encore, comment peut-on faire cet ignoble procès aux Tutsis d'avoir été les artisans de leur propre génocide en assassinant le président hutu ? Et sur des bases aussi fragiles, comme on le voit avec la rétraction du témoin clé de l'accusation française que nous publions aujourd'hui. Kagame, le président tutsi, n'est pas un saint, il use du génocide pour légitimer son pouvoir absolu, mais Sarkozy et Kouchner ont néanmoins raison de vouloir normaliser les relations entre la France et le Rwanda. Les deux pays partagent cette histoire tragique. Pourquoi ne pas construire un travail de mémoire commun, plutôt que se faire des procès d'intention.

première heure du Front patriotique rwandais (FPR), l'ex-rébellion tutsie menée par Paul Kagame. Rose Kabuye, 47 ans, avait été arrêtée le 9 novembre à l'aéroport de Francfort, en Allemagne, sur la base d'un mandat d'arrêt émis par la France, qui la soupçonne d'avoir participé, avec huit autres proches de Kagame (protégé par son immunité de chef d'Etat), à l'attentat contre l'avion présidentiel. Les deux juges, successeurs de Jean-Louis Bruguière, qui avait émis, fin 2006, des mandats d'arrêt - ayant valeur de mise en examen - contre neuf Rwandais, dont Rose Kabuye, devront alors confirmer, ou non, cette mise en examen pour «complicité d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste». Ils ont également la possibilité de saisir un juge des libertés et de la détention (JLD) pour statuer sur un éventuel placement en détention provisoire. «Rose Kabuye reste sereine, elle en a vu d'autres: c'est une combattante et elle a passé des années dans le bush après que sa famille a été expulsée du Rwanda, dans les années 50», assure M^e Bernard Maingain, l'un de ses avocats. D'autant que la rétractation, dans un entretien exclusif à Libération, de Joshua Abdul Ruzibiza, l'un des principaux témoins à charge de l'enquête du juge Bruguière (lire ci-contre), fragilise l'accusation et pourrait justifier un complément d'enquête. **Détention.** «Les juges doivent encore interroger Rose Kabuye, mais il est évident que cela va rétractation, n'ont coloré l'instrumentalisation d'une procédure qui visait à justifier, à tout prix, les conditions d'intervention de l'armée française et à sataniser les Tutsis et leur gouvernement», souligne M^e Léon Lef Forster, l'autre défenseur de Rose Kabuye. Dans cette nouvelle donne, les parties civiles craignent que le parquet ne requière pas de placement en détention. «Il est dans une situation délicate, entre le marteau et l'enclume: si la France veut vraiment renouer des relations diplomatiques avec le Rwanda, Rose Kabuye sera, au pis, soumise à un contrôle judiciaire. Mais la position de Paris est tellement fluctuante, depuis un an», explique M^e Laurent Curt, qui défend la famille du pilote français de l'avion abattu. Les autorités de Kigali dénoncent depuis des jours, avec vigueur, «un abus de la juridiction internationale visant une femme innocente, victime d'une enquête manipulée». Des manifestations de masse sont prévues aujourd'hui à Kigali: elles pourraient regrouper jusqu'à un demi-million de personnes, selon le gouvernement. La semaine dernière, le président rwandais, Paul Kagame, dénonçait des accusations «sans fondement». «La France, ou tout autre pays, ne doit pas croire qu'elle a le droit d'exercer son pouvoir judiciaire

sur le terrain judiciaire, en France. Rose Kabuye est l'accusée sur qui pèsent les charges les moins graves. Elle a été arrêtée, en connaissance de cause, en Allemagne et a accepté sans renchigner l'extradition vers la France. «C'est une tragédie pour les parties civiles: nous étions enfin arrivés au terme de cette instruction. Or, avec cette arrestation, tout est relancé, avec des compléments d'information, des confrontations qui risquent de durer», soupire M^e Curt. D'aucuns parlent même de «cheval de

Troie» de Kigali, soulignant qu'ainsi, les autorités rwandaises auront enfin un accès au dossier. **Fil.** Il y a clairement, à Kigali, la volonté de «crever l'abcès judiciaire avec la France». Reste à savoir si la justice française saura trouver la formule magique permettant de renouer le fil du dialogue avec le Rwanda, l'un des objectifs prioritaires affichés par Nicolas Sarkozy et Bernard Kouchner en Afrique. Les relations diplomatiques entre les deux pays sont rompues depuis la publication, en novembre 2006, de l'enquête Bruguière.

➔ MARC SEMO

Le témoin-clé du juge Bruguière se rétracte

Dans un entretien exclusif, Ruzibiza dédouane Kagame.

Joshua Abdul Ruzibiza est un soldat perdu. Cet ancien officier du FPR, en rupture de ban, a perdu toute sa famille dans le génocide de 1994. D'après ceux qui le connaissent bien, il ne s'en serait jamais vraiment remis. La colère contre ceux qui n'ont pas pu empêcher le massacre de ses proches, que ce soit Kagame ou les Français, est-elle à l'origine de ses volte-faces? Agit-il en service commandé et pour qui? Ruzibiza était l'un des principaux témoins à charge contre les responsables rwandais dans le dossier d'instruction du juge Bruguière sur l'attentat du 6 avril 1994. Il ne l'est plus car, comme il le confie à Libération (1) depuis la Norvège, son témoignage est «un montage», «une propre invention, pure et simple». Le commando Network, dont il disait faire partie et qui, selon l'ordonnance de soit-communié du juge, a exécuté l'attentat, n'a jamais existé.



Abdul Ruzibiza

tion. Il confirme même les noms des deux tireurs, Eric Hakizimana et Frank Nziza. Aujourd'hui, il explique qu'il «ne connaît pas Frank Nziza» et qu'il «ne sait même pas s'il existe». Au sujet de Rose Kabuye, la directrice du protocole présidentiel qui doit être extradée aujourd'hui d'Allemagne vers la France pour être présentée aux juges, Ruzibiza explique qu'il «n'y a pas moyen qu'elle soit impliquée dans quelque opération que ce soit». Elle est censée, d'après le mandat d'arrêt du juge, avoir hébergé le commando. «Rose Kabuye n'était pas censée faire partie des gens qui planifiaient la guerre», précise-t-il. «C'est absurde.»

Selon Abdul Ruzibiza, son témoignage est «un montage», «une propre invention pure et simple».

D'où Ruzibiza a-t-il tiré ses élucubrations? Lui ont-elles été dictées par les services de renseignements français, qui ont aidé à son transfert depuis l'Ouganda, où il végétait après avoir fui le Rwanda en 2001, où il était en conflit avec sa hiérarchie dans l'armée? Il assure que non. «Je suis parti des informations en circulation», explique-t-il, des informations probablement glanées dans le milieu des Rwandais en exil à Kampala. Pour quelle raison a-t-il brodé ce récit? Il écarte tout lien avec sa demande d'asile politique en Norvège. Il nie aussi toute «animosité personnelle» envers Kagame, bien qu'il se dise en divergence avec son régime

«sur tous les points». Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il affirme avoir voulu «sonder la France, pour savoir ce qu'elle pensait de nous, les Tutsis». On ne peut évidemment pas écarter la thèse de la machination, ourdie par Kigali et destinée à faire exploser de l'intérieur l'instruction française. **SMS.** Mais le revirement de Ruzibiza ne date pas d'hier: il a débuté au lendemain de la publication de l'ordonnance Bruguière. Outre par les digressions historiques du juge, qui en profitait pour rendre les Tutsis responsables de leur malheur - puisque l'un des leurs, Kagame, avait commis l'attentat - et dédouaner la France de ses errements passés au Rwanda, le «témoin» n'avait pas, non plus, apprécié de se retrouver cité par Pierre Péan, dans *Noires fureurs, blancs menteurs*, sans l'avoir jamais rencontré; il accusait le juge d'avoir transmis son témoignage au journaliste. Ruzibiza nous avait donc, en décembre 2006, envoyé un SMS, annonçant qu'il «cessait sa collaboration avec Bruguière». Le témoignage de Ruzibiza n'est pas le seul élément à charge de l'enquête Bruguière. Il y a aussi les tubes lance-missiles, retrouvés abandonnés près de l'aéroport. Il aurait permis au juge, à travers leur numéro de série, de remonter la filière, depuis la Russie jusqu'au FPR, via son allié ougandais. Mais ces tubes ont été récupérés par le renseignement militaire français un mois après les faits. Un délai qui ouvre la porte à des manipulations. La mission d'information parlementaire sur le Rwanda, dirigée par Paul Quilès, avait estimé qu'ils ne pouvaient constituer une preuve.

➔ CHRISTOPHE AYAD

(1) En ligne sur liberation.fr

4 juillet 1994

Le FPR prend Kigali et met fin au génocide, qui a fait 800 000 morts. Un million de Hutus fuient vers le Zaïre.

8 novembre 1994

Le Conseil de sécurité de l'ONU crée le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) en votant la résolution 955.

Décembre 1998

«La France n'est nullement impliquée» dans le génocide, conclut une mission d'information parlementaire.

Novembre 2006

Le juge Jean-Louis Bruguière demande, dans son instruction sur l'attentat contre l'avion d'Habyarimana, la mise en

examen de neuf responsables rwandais du FPR. La justice avait été saisie par les familles des membres de l'équipage français de l'avion.



4 Justice

LIBÉRATION MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008

L'attentat, le génocide, la France

Les faits et les thèses qui nourrissent l'hostilité entre Paris et Kigali depuis quatorze ans.

La France et le Rwanda s'accusent mutuellement. Pour la justice française, le Président actuel a sciemment provoqué le génocide en assassinant le Président hutu tandis que Kigali dit Paris complice du régime génocidaire. Revue point par point de ces accusations.

Quel est le lien entre l'attentat du 6 avril et le génocide?

Le génocide démarre immédiatement après l'attentat qui a coûté la vie à Juvénal Habyarimana, à son homologue burundais, à plusieurs hauts responsables rwandais et à quatre Français, membres de l'équipage du Falcon 50 abattu le soir du 6 avril 1994 alors qu'il approchait de l'aéroport de Kigali. Les massacres, menés par la gendarmerie et la garde présidentielle, débutent dans la nuit. Ils visent, de façon méthodique, l'élite tutsie de la capitale et les principaux opposants hutus.

La question posée par le lien entre le génocide et l'attentat est celle de la responsabilité des massacres. Une thèse, celle notamment défendue par le juge Bruguière, donne à l'attentat un rôle déterminant: sans attentat, pas de génocide. Celui qui a commis l'attentat porte donc la responsabilité morale du génocide. Dans son ordonnance de renvoi, le juge accuse Paul Kagame, le Tutsi en exil, d'avoir décidé, de sang-froid, de sacrifier les Tutsis de l'intérieur, dont il savait pertinemment qu'ils seraient les premières victimes des extrémistes hutus, rendus furieux par l'assassinat de leur président. L'avantage de cette version est de dédouaner la France de son soutien à un régime extrémiste et génocidaire, celui d'Habyarimana. Une version insupportable pour Kagame, qui se présente comme l'homme ayant mis fin au massacre de son peuple.

A l'inverse, une autre thèse, celle défendue par le FPR, insiste sur l'importance de la préparation du génocide et sur ses prémises, dès l'automne 1990, lors de l'offensive du mouvement contre le régime. Des massacres de type génocidaire (avec tueries de femmes, d'enfants et de vieillards, même réfugiés dans les églises, traditionnellement épargnées par le passé) sont commis en représailles avant 1994. Cette thèse souligne le rôle joué par des médias, comme la Radio Mille Collines, dans la diffusion de la haine raciale envers les Tutsis. Enfin, elle estime que le caractère méthodique des massacres, dans la nuit du 6 au 7 avril, nécessitait une préparation.

Si l'auteur de l'attentat du 6 avril – et rien ne permet pour l'instant d'en désigner un avec certitude – savait très bien que son geste provoquerait une explosion de violence, étant donné le contexte tendu de l'époque, il ne peut être tenu pour «responsable» du génocide.

Quelles sont les thèses en présence sur l'attentat du 6 avril?

Deux pistes principales dominent. Celle des extrémistes hutus, d'abord, à commencer par celle qui mène à Théoneste Bagosora, jugé au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) en tant que



«cerveau» du génocide. Déçus par les concessions faites par Habyarimana à son grand rival Kagame au sommet qui venait de se tenir à Arusha (Tanzanie), ils auraient décidé de s'emparer du pouvoir et de mettre à exécution leur projet génocidaire, mûri de longue date.

L'autre piste principale est celle du FPR de Kagame, qui savait le régime d'Habyarimana fragile militairement et miné par les dissensions. Les autres pistes désignent des soldats belges (agissant pour le compte du FPR), des soldats ou des mercenaires français (payés par les extrémistes hutus). On sait aujourd'hui que les deux camps, le pouvoir comme la rébellion, étaient équipés de missiles russes Sam 14 et 16, ayant servi à abattre l'avion. L'enquête de Bruguière (lire page 3) conclut à la culpabilité de Kagame, tout comme le rapport Hourigan, rédigé en 1997 à la demande du TPIR d'Arusha puis enterré. Le TPIR n'a jamais voulu juger cette affaire sensible. Les commissions parlementaires belge et française ont préféré ne rien conclure, en l'absence d'élément convaincant. Tout comme le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU sur le Rwanda, René Degni-Ségui. Le Conseil de sécurité a refusé de nommer une commission d'enquête sur l'attentat, faute de budget.

Quel rôle a joué la France?

Dès le début de l'offensive du FPR contre le régime Habyarimana, le 1^{er} octobre 1990, depuis l'Ouganda voisin, Paris est le principal soutien du régime en place. L'opération Noroit, d'exfiltration des résidents français, se mue rapidement en appui militaire à la contre-offensive gouvernementale. Des officiers français sont même vus en train de régler la mire des

canons de l'armée rwandaise ou de participer à des contrôles d'identité ethnique à l'entrée de la capitale, Kigali, visant à interdire les Tutsis soupçonnés de renseigner le FPR. Parallèlement, la France n'a cessé d'armer et de former l'armée gouvernementale, notamment sa gendarmerie et sa garde présidentielle, en pointe dans le génocide de 1994. Sans que cette politique soit jamais explicitée au plus haut niveau. Il s'agit de stopper net la montée de l'influence anglo-saxonne – Kagame, l'anglophone, est soutenu par l'Ougandais Museveni, vu comme un pion de l'administration Clinton – dans le pré carré de la France en Afrique et de démontrer que Paris ne lâche pas ses alliés africains. La petite guerre de la France contre les «Himères noirs» du FPR est menée dans le plus grand secret par l'Elysée et l'état-major, sans débat parlementaire. Mais, par cité, par mépris ou par cynisme, la France officielle refuse de voir et de dénoncer la dérive raciste du régime Habyarimana. Après le départ du contingent français, remplacé fin 1993 par les Casques bleus de l'ONU, des conseillers militaires restent en place à la présidence et à l'état-major rwan-

canons de l'armée rwandaise ou de participer à des contrôles d'identité ethnique à l'entrée de la capitale, Kigali, visant à interdire les Tutsis soupçonnés de renseigner le FPR. Parallèlement, la France n'a cessé d'armer et de former l'armée gouvernementale, notamment sa gendarmerie et sa garde présidentielle, en pointe dans le génocide de 1994. Sans que cette politique soit jamais explicitée au plus haut niveau. Il s'agit de stopper net la montée de l'influence anglo-saxonne – Kagame, l'anglophone, est soutenu par l'Ougandais Museveni, vu comme un pion de l'administration Clinton – dans le pré carré de la France en Afrique et de démontrer que Paris ne lâche pas ses alliés africains. La petite guerre de la France contre les «Himères noirs» du FPR est menée dans le plus grand secret par l'Elysée et l'état-major, sans débat parlementaire. Mais, par cité, par mépris ou par cynisme, la France officielle refuse de voir et de dénoncer la dérive raciste du régime Habyarimana. Après le départ du contingent français, remplacé fin 1993 par les Casques bleus de l'ONU, des conseillers militaires restent en place à la présidence et à l'état-major rwan-

canons de l'armée rwandaise ou de participer à des contrôles d'identité ethnique à l'entrée de la capitale, Kigali, visant à interdire les Tutsis soupçonnés de renseigner le FPR. Parallèlement, la France n'a cessé d'armer et de former l'armée gouvernementale, notamment sa gendarmerie et sa garde présidentielle, en pointe dans le génocide de 1994. Sans que cette politique soit jamais explicitée au plus haut niveau. Il s'agit de stopper net la montée de l'influence anglo-saxonne – Kagame, l'anglophone, est soutenu par l'Ougandais Museveni, vu comme un pion de l'administration Clinton – dans le pré carré de la France en Afrique et de démontrer que Paris ne lâche pas ses alliés africains. La petite guerre de la France contre les «Himères noirs» du FPR est menée dans le plus grand secret par l'Elysée et l'état-major, sans débat parlementaire. Mais, par cité, par mépris ou par cynisme, la France officielle refuse de voir et de dénoncer la dérive raciste du régime Habyarimana. Après le départ du contingent français, remplacé fin 1993 par les Casques bleus de l'ONU, des conseillers militaires restent en place à la présidence et à l'état-major rwan-

canons de l'armée rwandaise ou de participer à des contrôles d'identité ethnique à l'entrée de la capitale, Kigali, visant à interdire les Tutsis soupçonnés de renseigner le FPR. Parallèlement, la France n'a cessé d'armer et de former l'armée gouvernementale, notamment sa gendarmerie et sa garde présidentielle, en pointe dans le génocide de 1994. Sans que cette politique soit jamais explicitée au plus haut niveau. Il s'agit de stopper net la montée de l'influence anglo-saxonne – Kagame, l'anglophone, est soutenu par l'Ougandais Museveni, vu comme un pion de l'administration Clinton – dans le pré carré de la France en Afrique et de démontrer que Paris ne lâche pas ses alliés africains. La petite guerre de la France contre les «Himères noirs» du FPR est menée dans le plus grand secret par l'Elysée et l'état-major, sans débat parlementaire. Mais, par cité, par mépris ou par cynisme, la France officielle refuse de voir et de dénoncer la dérive raciste du régime Habyarimana. Après le départ du contingent français, remplacé fin 1993 par les Casques bleus de l'ONU, des conseillers militaires restent en place à la présidence et à l'état-major rwan-

Timide normalisation

Dés décembre 2007, Nicolas Sarkozy, rencontrant Paul Kagame en marge d'un sommet UE-Afrique, lance un «début de normalisation» avec Kigali, un an après la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Un mois plus tard, le ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, en visite à Kigali, déclare qu'en 1994, la France «a certainement commis une faute politique», mais «n'a pas eu de responsabilités militaires» pendant le génocide.

CHRISTOPHE AYAD